

# VILLE DE SAINT-QUENTIN

\*

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

\*\*\*

### Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

### Sont excusés représentés :

Mme Lise LARGILLIERE représentée par Mme Cindy JANKOWIAK.

### Absent(e) :

M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

\* \* \*

**1 - CONSEIL MUNICIPAL - Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.**

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Najla BEHRI comme Secrétaire et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme Secrétaire Auxiliaire.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**2 - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 28 juin 2021.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**Arrivées de M. Xavier BERTRAND et de M. Louis SAPHORES**

**3 - FINANCES - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'enquête nationale sur l'investissement du bloc communal pour les exercices 2015 et suivants.**

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et en débat.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**4 - FINANCES - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'enquête sur la propreté urbaine pour les exercices 2015 et suivants.**

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et en débat.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**5 - FINANCES - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relative à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour les exercices 2017 et suivants dont des enquêtes nationales sur l'investissement du bloc communal et la gestion des déchets ménagers et assimilés.**

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et en débat.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**6 - FINANCES - Taxe annuelle sur les friches commerciales pour 2022.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) de maintenir la taxe sur les friches commerciales ainsi que prévu dans l'article 1530 du code général des impôts ;

2°) de reconduire les taux à 20% pour la première année de taxation, 30% pour la seconde année, 40% pour la troisième année et suivantes ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en place et à accomplir toutes les formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**7 - FINANCES - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.**

Le Conseil décide par 38 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

1°) d'exonérer totalement pendant deux ans la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue par l'article 1383 du Code Général des Impôts en faveur des constructions nouvelles, reconstructions, additions de construction sur les locaux d'habitation ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ont voté contre : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT

Se sont abstenus : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

#### **8 - FINANCES - Attributions de subventions Saint-Quentin Commerce.**

Le Conseil décide par 40 voix pour et 2 voix contre :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « SAINT-QUENTIN COMMERCE 2019-2021 » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ont voté contre : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

#### **9 - FINANCES - Attribution de subventions à diverses associations.**

Le Conseil décide, à l'unanimité :

1°) d'accorder les subventions, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

Sandrine DIDIER ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

#### **10 - MARCHES - Prolongations et modifications de groupements de commandes.**

Le Conseil décide par 39 voix pour et 2 abstentions :

1°) de donner son accord à la passation des avenants de prolongation aux conventions de groupement exposés au rapport ;

2) de donner son accord à la passation de l'avenant d'adhésion d'un nouveau membre à la convention 5V « Santé » et 10 V « Fournitures administratives, culturelles et pédagogiques », exposé au rapport ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

Se sont abstenus : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

#### **11 - POLITIQUE DE LA VILLE - Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint-Quentin.**

Le Conseil décide par 40 voix pour et 2 voix contre :

1°) d'autoriser Madame le Maire à finaliser la mise au point de la convention sur la base du projet annexé au rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration générale, à signer la convention relative au projet de renouvellement urbain de Saint-Quentin avec l'ensemble des partenaires du projet et toutes les pièces y afférentes.

Ont voté contre : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**12 - FINANCES - Programme de réussite éducative - Signature d'une convention financière entre la Ville et le CCAS.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière conclue entre la Ville et le CCAS et tous documents relatifs à cette affaire.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**13 - ENFANCE JEUNESSE - Labellisation d'un Espace d'Information Jeunesse.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'autoriser Madame le Maire à s'engager dans une démarche de labellisation d'un Espace d'Information Jeunesse ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**14 - ENSEIGNEMENT - Dispositif "petits-déjeuners" dans les accueils péri et extra scolaires.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'entrée d'une nouvelle école ou d'une nouvelle activité périscolaire ou extrascolaire ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toute formalité en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**15 - AFFAIRES CULTURELLES - Passeport Culturel.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en place d'un Passeport Culturel ainsi que toutes les pièces y afférentes et à accomplir toutes les formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**16 - ENVIRONNEMENT - Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'Alaincourt présentée par la société QUADRAN.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune d'Alaincourt présentée par la SAS QUADRAN.

Michel MAGNIEZ ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**17 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Friche du Maréchal Juin - Participation de la Ville de Saint-Quentin au titre des équipements publics - Signature de la convention tripartite.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'inscrire au budget de la Ville de Saint-Quentin les crédits nécessaires à la participation au titre des équipements publics ;

2°) d'approuver le projet de convention tripartite et d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, à signer la convention tripartite définitive ainsi que l'ensemble des documents et actes administratifs et financiers afférents à ce dispositif et à son exécution.

Jean-Michel BERTONNET ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**18 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Cession des emprises foncières situées Rue Adrien Nordet, Place de la Basilique et Rue du Labon.**

Le Conseil décide par 38 voix pour et 4 voix contre :

1°) d'approuver la cession à 466 776 € (hors frais et taxes) des parcelles communales situées rue Adrien Nordet, Place de la Basilique, Rue du Labon, cadastrées AB 29, AB 30, AB 35, AB 36, AB 37, AB 38 et AB 246 ainsi que les emprises en domaine public déclassées, au profit du Groupe DUVAL, ou toute physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées au rapport, étant entendu que les dispositions des délibérations du Conseil Municipal des 19 février 2018 et 4 novembre 2019 ne portant pas sur le prix de cession demeurent inchangées ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération étant entendu que les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.

Ont voté contre : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**19 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Acquisition à la Communauté d'Agglomération d'une emprise foncière à usage de square situé rue Jules Ferry.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver l'acquisition à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de l'emprise foncière située rue Jules Ferry, cadastrée BK 337 de 2 039 m<sup>2</sup>, dénommée square Pierre Arnould, à l'euro symbolique ;

2°) de préciser que ce transfert intervient dans le cadre de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et qu'en conséquence aucun déclassement du domaine public préalable n'est nécessaire ;

3°) de préciser que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

4°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, étant entendu que les frais seront pris en charge par la Ville.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**20 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Classement d'office dans le domaine public des parcelles situées rue de la Cimenterie, CO 253 et CO 173p.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) de prendre acte du résultat de l'enquête publique ;

2°) de prononcer le classement d'office dans le domaine public des deux parcelles cadastrées XO 253 de 250 m<sup>2</sup> et CO 173p de 112 m<sup>2</sup> situées rue de la Cimenterie, sans dédommagement des propriétaires des parcelles ;

3°) de prendre acte que la Ville supportera les frais afférents aux formalités de transfert de propriété ;

4°) d'autoriser Madame le Maire a signé les actes correspondants ainsi que toute pièce nécessaire à la conclusion du dossier.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

## **21 - ADMINISTRATION GENERALE - Attribution de protection fonctionnelle à un élu.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité :

1°) d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Monique BRY, Maire adjointe en charge de la rénovation urbaine et du cadre de vie ;

2°) de dire que les frais d'avocat et de procédure relatifs à ce dossier, seront pris en charge par la ville au titre de la protection fonctionnelle ;

3°) de préciser que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : sous-chapitre 020.10, article 6227.

Monique BRY ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

## **22 - PERSONNEL - Avenant n°7 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**23 - PERSONNEL - Besoins occasionnels et saisonniers.**

Le Conseil décide par 38 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, de créer, dans les conditions reprises au rapport, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

Ont voté contre : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**24 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**25 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu au Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.**

Le Conseil, par 39 voix pour et 2 abstentions, prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

Le Maire de la Ville de Saint-Quentin certifie que le présent compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30/09/2021.



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin